



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Solaro  
41 RUE STRADA DI U  
SULAGHJU  
20240 SOLARO

## Séance du 02 avril 2026

Délibération : N° 2026-20

L'an deux mille vingt six le Jeudi 02 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 41 RUE STRADA DI U SULAGHJU20240 SOLARO sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Le Maire

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 27 février 2026

Présent(s) : MOULIN-PAOLI Guy, GRANDO-PAOLI Gérard, POLI Madeleine, ANDREANI Nicolas, NICOLAI Michèle, TOMASINI Lucien, PLA Rose, SECONDI Philippe, VIOLA-GRUNDRICH Jocelyne, CASTAGNET Amandine, LUZI Frédéric, MANINO Alyson, AMIRAULT Erwan, AUDRY Christine

Absent(s) : PORTA David

Secrétaire de séance : Michèle NICOLAI

### Acquisition de matériel de travaux d'épavage : recherche de financement

#### DELIBERATION

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de doter le service technique municipal d'outils adaptables aux engins de la commune pour la réalisation de travaux d'épavage permettant un nettoyage efficace des espaces verts de la commune et ainsi mieux lutter contre les incendies dans les zones habitées de la commune et notamment les abords du village, en procédant à l'acquisition d'un gyrobroyeur et d'une lame de déblayage.

Le montant total de l'opération s'élève à 13 595.00 € HT et le plan de financement proposé est le suivant :

- Collectivité de Corse .....80%.....10 876.00 €
- Autofinancement..... 20%..... 2 719.00 €

#### DECISION

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide l'acquisition du matériel destiné au service technique de la commune tel que proposé par le Maire,
- Sollicite de la Collectivité de Corse une aide à hauteur de 80%,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-212002836-20260402-2026\_31-DE

Émis et rendu exécutoire  
le 03 avril 2026  
Reçu en Préfecture  
le  
Publié ou notifié  
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 02 avril 2026

Le Maire  
Guy MOULIN-PAOLI



REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com